



Publié sur le site Internet de la ville le :
1^{er} août 2025

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

B.P. 21 - 68360 SOULTZ

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 30 juillet 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11
JUN 2025.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 3. CRÉATION D'UN SITE CINÉRAIRE ISOLÉ.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 4. CESSION DU STADE FREY EYCK.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 5. PROJET DE CLASSEMENT DES FORÊTS DU
HARTMANNSWILLERKOPF-VIEIL ARMAND EN RÉSERVE
NATURELLE RÉGIONALE.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 6. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL AU GYMNASSE LA
VOSGIENNE.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 7. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL À LA MJC.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 8. RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ DE LA CCRG POUR LA PROCHAINE
MANDATURE.**

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h48.

**L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée
en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.**

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Soultz, le 31 juillet 2025

Le Maire
Marcello ROTOLO

